

Georges Hallary, président de la jeune association Petit gibier 43 suit de très près l'expérimentation.

Petit gibier

Laussonne, territoire d'expérimentations

En ce dimanche 13 septembre, jour d'ouverture de la chasse en Haute-Loire, tous les regards étaient tournés du côté de Laussonne où une expérimentation exceptionnelle dans le département est conduite avec la fédération des chasseurs et Petit gibier 43, pour retrouver une souche sauvage de faisans.

PHILIPPE SUC
philippe.suc@centrefrance.com

L'ouverture de la chasse qui vient d'avoir lieu en Haute-Loire dimanche est l'occasion de mettre en avant une opération exemplaire : l'introduction de faisans, une souche de « type sauvage », néanmoins d'élevage, soigneusement sélectionnée par la société iséroise Gibis (établissements Guilloud). Des oiseaux qui n'ont rien à voir avec les « cocottes » comme les désignent les chasseurs, ces oiseaux lâchés dans la nature à quelques jours de l'ouverture et qui se laissent approcher à seulement quelques mètres tant leur imprégnation avec l'homme est forte. Des voix s'élèvent pour regretter cette pratique ancienne, contestable sur un plan éthique mais aussi au regard du travail des chiens d'arrêt. Il n'en reste pas moins que des lâchers de faisans de tir ont bien eu lieu encore cette saison. Mais d'aucuns pensent à l'avenir de la chasse et du gibier.

Cette introduction qui a eu lieu à la mi-août sur tout le territoire altiligérien est une première dans le département, du moins à cette échelle. 25 territoires ou Acca avaient passé commande d'oiseaux. C'est dire l'engouement soulevé par l'initiative. Quelque 900 faisans au total ont été ainsi introduits. Cette opération est le fruit d'une collaboration entre la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Loire et Petit gibier 43. Nous avions évoqué il y a quelques années une telle initiative dans le secteur de Bains, Séneujols mais donc plus limitée. Il a souvent été souligné la difficulté ne serait-ce que de maintenir le faisan à l'état sauvage. Ces dernières années, l'une des priorités de la fédération a surtout été de miser sur la perdrix grise présente, entre autres, sur les plateaux du Devès, une espèce sauvage endogène très appréciée des chasseurs. Pour s'en convaincre, il suffit de rappeler le succès que remportait le field trial de Sanssac-l'Église. Des compétiteurs venaient de la France entière. Or, la perdrix grise se fait aujourd'hui plus discrète. Faut-il y voir les effets du changement climatique ?

L'association Petit gibier 43 a été créée depuis trois ans et demi sur la base d'un triple constat : la baisse des populations autochtones de petit gibier, souvent un manque de dialogue entre chasseurs et agriculteurs que l'association veut entretenir, le sentiment des chasseurs de petites bêtes à poils ou à plumes qu'ils étaient un peu les oubliés par rapport au gros gibier qui prend toute la lumière et les moyens, avec les indemnisations de dégâts. Une telle association d'amateurs de petit gibier est présente désormais dans une trentaine de départements de l'hexagone.

> Malgré la sécheresse, une bonne année pour le petit gibier à l'exception de la perdrix grise.

La jeune association altiligérienne est parvenue en peu de temps à réunir un nombre conséquent d'adhérents (ils sont 230). « On est là pour susciter des changements, lancer des tests et des idées. C'est le cas avec l'opération faisans ou l'installation de nichoirs pour les canards il y a deux ans, dans la zone humide de Vernassal et Bas-en-Basset », explique Georges Hallary, le président.

Afin de multiplier les chances de réussite de l'introduction des faisans, il fallait faire appel à une « souche pure », élevée de manière traditionnelle. Ces oiseaux sont nourris aux insectes vivants dès les premiers jours, en lumière naturelle pour respecter leur rythme biologique, dans une grande volière de plus de 10.000 m², équipée de perchoirs. Les mangeoires avec du grain sont bannies. Les oiseaux trouvent leur nourriture à même le sol, ils développent un instinct sauvage. La nuit venue, ils se perchent pour échapper aux prédateurs. Louis Garnier, président de la fédération et de représentants de cette dernière, mais aussi des membres de Petit gibier 43 ont été séduits par la visite des installations en Isère.

L'association a signé une convention avec la fédération de chasse, laquelle a pris à sa charge le coût des bagues. Le baguage offre une traçabilité des oiseaux. « On espère retrouver des faisans dans un ou deux ans. Et bien sûr qu'ils se reproduiront », rapporte Gorges Hallary. Les chasseurs de petit gibier ont bon espoir, constatant la présence de sujets durablement installés, qui se reproduisent, à Séneujols, Bains, Saint-Christophe-sur-Dolaizon, plus généralement sur le plateau volcanique. L'achat des faisans de 12 à 14 semaines (10 euros pièce) est revenu aux Acca qui s'étaient portées volontaires.

Parmi celles-ci, l'exemple de Laussonne est intéressant : la société de chasse a introduit 60 jeunes faisans au cours de la deuxième semaine d'août. Les lâchers, selon les secteurs, vont de 5 à 90 oiseaux. « On ne s'attendait pas à un tel succès. On se rend compte que les chasseurs ont envie d'aider la nature », se réjouit Georges Hallary. Laussonne conduit plusieurs protocoles : le lâcher massif dont on parle ici, mais aussi l'achat de poussins d'un jour qui sont élevés avec des poules naines. « On garde nos reproducteurs et on fait naître nos propres faisans », complète Thomas, un membre actif de l'Acca. Éric Raffier et Pierre Bonnaud dans le secteur de Bains conduisent la même démarche depuis des années.

Suivi et comptages désormais

Les oiseaux lâchés vont faire l'objet d'un suivi et de comptages. Un faisan peut se déplacer à 20 ou 30 kilomètres. Un certain nombre de sujets peut dès à présent être prélevé. Georges Hallary justifie ce choix : « On ne peut pas accumuler les contraintes sur le chasseur de petit gibier qui ne ferait que gérer la carence. Trop de contraintes est improductif. À chaque Acca de faire des choix comme par exemple de ne tirer que des mâles ». Laussonne a choisi d'autoriser le tir de cinq coqs par an.

L'Acca a enregistré cette saison « une excellente reproduction » parmi toutes les espèces, « de super nichées de faisans et de lièvres ». Et ce, contre toute attente, au regard des problèmes de sécheresse. La présence de sauterelles peut être une explication. « Une commune comme Laussonne où l'on n'a pas d'agriculture intensive ne peut que favoriser la présence d'insectes », constate le représentant de l'Acca qui parle donc d'une « bonne année », à l'exception de la perdrix grise. Thomas ajoute : « On est un des rares territoires où on les trouve à l'état sauvage ».

La perdrix grise n'a pas été tirée durant trois ans, avant que les Acca ne retrouvent une certaine autonomie avec des autorisations de chasse ici durant un jour, ailleurs quelques demi-journées. « Cette année, il n'y aura pas de tirs de perdrix grises sur le plateau volcanique », annonce Thomas. L'an dernier, à partir d'un couple en volière, ce dernier a obtenu une quinzaine de poussins qui ont été lâchés au bout de quelques semaines. Les oiseaux n'ont pas quitté le secteur, ils se sont accouplés et installés. Thomas, un homme de la nature, veille au jour le jour sur les oiseaux et leur bien-être.

Espèce

Vers un retour de la perdrix rouge ?

Ces dernières années, la perdrix grise a fait l'objet de toutes les attentions en Haute-Loire. Pourtant, elle se fait plus discrète. Une expérimentation sur sa soeur, la rouge, est lancée.

PHILIPPE SUC
philippe.suc@centrefrance.com

Autre gibier ayant les faveurs des chasseurs de Laussonne : la perdrix rouge. On la dit particulièrement résistante aux conditions climatiques extrêmes. « On en trouve par exemple en Andalousie. Elle s'abreuve grâce à la rosée. Elle est remontée jusqu'en Ecosse. Elle dispose d'une grande capacité d'adaptation. On ne la rencontre pas dans les cultures mais plutôt dans les coteaux, les endroits un peu sauvages », commente Georges Hallary, président de Petit gibier 43.

Des poules naines comme mères adoptives

La double nidification (deux nids couvés par les deux parents) plaide aussi en faveur de son implantation. Un constat : elle est peu présente en Haute-Loire actuellement. D'où l'expérimentation lancée par les très volontaires Laussonnais : chaque année pendant trois ans, l'Acca et Petit gibier 43 ont décidé d'acheter 200 poussins et de les faire élever par des poules naines.

Thomas explique la démarche : « On a reçu les poussins d'un jour en juin dernier qu'on a fait adopter par des poules naines dans une caisse ajourée. L'avantage c'est qu'on est installé dans une réserve de chasse et au centre de la commune. La poule leur apprend à se nourrir, de blé, d'aliment enrichi, de vers de mouches noires, à se protéger des intempéries et des prédateurs. Au début, la caisse est fermée, puis progressivement, les petites perdrix vont dans un parc de détente et apprennent à devenir autonomes ».

Sur les 200 perdrix, 110 individus ont survécu et ont été bagués à ce jour. Thomas et les membres de l'Acca jugent ce premier résultat encourageant. Courant août, des compagnies de 12 à 18 individus ont été déplacées en différents endroits du territoire communal. La poule est partie avec les poussins dans un parc de pré-lâcher. « Toute la journée, les perdrix découvrent leur territoire et retournent le soir dormir avec leur mère adoptive à l'abri des prédateurs », témoigne Thomas.

Le tir des oiseaux reste possible mais limité à trois individus sur l'année par chasseur.

Georges Hallary insiste : « Ce qui compte aujourd'hui plus que le tir, c'est d'abord le travail du chien et la complicité avec celui-ci. Quand vous avez un chien qui marque un super arrêt, vous êtes content ». Après la fermeture de la chasse à la perdrix en fin d'année, un premier bilan sera tiré de l'expérimentation puis viendra le temps des comptages au printemps.

Cette expérimentation, unique en Haute-Loire a fait l'objet d'une convention tripartite entre Petit gibier 43, l'Acca de Laussonne et la fédération de chasse pour les trois années test. La fédération apporte un soutien financier pour la construction des caisses d'élevage et l'alimentation des oiseaux. Le financement des 200 poussins chaque année est pris en charge par Petit gibier 42 et l'Acca de Laussonne. ●

SI VOUS PRÉLEVEZ UN OISEAU BAGUÉ, SUR UN TERRITOIRE OÙ CEUX-CI ONT ÉTÉ LÂCHÉS, VOUS DEVEZ RESTITUER LA BAGUE AU PRÉSIDENT DE L'ACCA. SUR UN TERRITOIRE QUI N'A PAS COMMANDÉ D'OISEAUX, OU S'IL S'AGIT D'UN OISEAU MIGRATEUR, TRANSMETTEZ LA BAGUE À LA FÉDÉRATION DE CHASSE.



Le premier résultat d'indroduction de la perdrix rouge à Laussonne est concluant. Il faudra attendre les prochains comptages de printemps.



Abondance de la caille cette saison

Depuis près de 15 ans, la fédération des chasseurs de la Haute-Loire participe au suivi national des effectifs nicheurs de la caille des blés. Ce petit migrateur connaît des variations d'effectifs importantes. Cette année, que ce soit au niveau départemental, national ou européen, les mâles chanteurs ont été nombreux à être observés.

Dans le cadre de ce suivi, plus de 50 cailles ont été capturées et baguées dans le département. En cas de prélèvement d'un oiseau bagué, la fédération demande aux chasseurs de communiquer l'information à son service technique. Le baguage permet d'acquérir d'intéressantes connaissances sur les populations d'oiseaux, indispensables à leur gestion. Il est demandé aux chasseurs d'enregistrer l'ensemble de leur prélèvement sur l'application Chassadapt. « La connaissance fine des prélèvements est un élément essentiel à une gestion raisonnée des espèces », indique la fédération des chasseurs. Pour la caille des blés, la tourterelle des bois ainsi que les canards, espèces soumises à gestion adaptative, l'enregistrement des prélèvements en direct sur Chassadapt est une obligation. ●



Une souche de faisans issue d'une lignée ancienne, très proche de l'oiseau sauvage, a été privilégiée pour ce premier lâcher massif.